



Compte-rendu CT Du 20 septembre 2016

Introduction

De nouveau un CT où l'un de nos élus n'est pas respecté dans sa liberté d'expression. C'est simple, en fin de Comité technique, le temps de parole normalement dédié au dernier dossier a été purement sabré. Prétexte : heure de la pause méridienne... comme si notre instance n'avait jamais débordé sur un horaire toujours trop court comparé aux dossiers qui y sont inscrits. On nous fait des palabres sur le référentiel sur le dialogue social mais en voyant les conditions déplorables de cette fin de séance... nous ne ferons pas plus de commentaire.

Référentiel dialogue social

Présentation de Mme Lefranc – RAS tout va bien dans le meilleur des mondes métropolitain... (lire notre introduction)

2 - GESTION DE L'EMPLOI

2. A - Tableau de suivi des effectifs

Ce dossier entérine la suppression de 10 postes, dont certains n'ont même pas fait l'objet de présentation dans le cadre d'une réorganisation de service.

Mr CORROYER précise que ces 10 postes font partie des 13 suppressions annoncées pour 2016. Ce n'est donc que le début ...

Pour la CGT, ces suppressions sont inacceptables. Elles vont à l'encontre des besoins de service public qui sont de plus en plus importants, au regard de l'augmentation de la population sur le territoire de la Métropole et de la situation sociale du pays. Ces suppressions entraînent la détérioration des conditions de travail des agents (souffrance au travail ...) et des abandons de mission (externalisation).

Vote Pour : Contre : CGT, FO Abstention : CFDT, UNSA

2.B – Présentation du bilan social 2015

Pas de vote dossier pour information

2.C - Fiches de gestion Rh : rémunération des agents contractuels et Indemnité de Mission Ponctuelle

Fiche sur la rémunération des contractuels : Un rappel a été fait sur le mouvement inédit et spontané des agents du DRN en décembre 2015. Face à la gestion catastrophique des renouvellements de contrats, les agents n'ont pas eu d'autre choix que d'envahir le bureau de M. Parcot. La CGT défend fermement le statut des territoriaux mais ne laisse pas les contractuels de côté. La mise en place de cette fiche RH permet de clarifier les modalités de ces contrats spécifiques et répond à la promesse faite en décembre aux agents du DRN. **A noter** : en cas de contrat renouvelé les mois antérieurs à ce CT de septembre, les contractuels pensant pouvoir bénéficier d'une « revalorisation de leur rémunération équivalent à un échelon » (cf point III.3) peuvent demander une ré-étude de leur situation avant l'échéance des 3 ans de leur contrat. N'hésitez pas à contacter le syndicat CGT qui pourra vous accompagner dans cette démarche.

Fiche d'Indemnité de mission ponctuelle : Proposer une telle indemnité aux agents pour pallier à des postes vacants et non remplacés aura forcément un effet pervers. Lorsque l'on constate les suppressions de postes actuellement, cette indemnité est une bien maigre compensation financière pour des agents risquant des situations de burn out et RPS. **Lorsque l'on vous propose cette prime, ne soyez pas dupes ! Ce sont des suppressions de postes à la clef, et il sera bien difficile ensuite de défendre des futures créations de postes.**

Pas de vote dossier pour information

2.D - Modalités de rémunération des agents volontaires participants aux élections politiques

Les modalités de rémunération sont modifiées. L'objectif est d'aligner la rémunération de tous les agents qui effectuent une même mission. Plus de paiement d'heures supplémentaires, mais la mise en place de forfait.

Pour une journée de travail dans un bureau . 355,13 €
Amplitude pouvant aller de 7 h à 22h30.

Travail en soirée (20h-23h). 83,56 €

Chauffeurs – 4h de travail ; 104,45 €

Cadre du secteur élection : 438,69 €
Journée + soirée.

A noter qu'au cas où l'agent ne peut reprendre son service normalement le lendemain (règle des 11h de repos entre 2 vacations), l'agent doit poser une RTT ou un congé. L'administration refuse d'accorder un repos compensateur.

Pas de vote dossier pour information

2.E - Carrières et rémunération : impact indemnitaire

2E1 - Ajustement et mise à jour du référentiel relatif aux compléments de rémunération liés aux fonctions et sujétions des agents de catégorie C

Suite à la mobilisation des agents électro-techniciens ronds du service MEPRT il y a un an, il est décidé la revalorisation de leur RI fonction du niveau B au niveau D comme l'ensemble de leurs collègues (2 agents concernés). L'application de cette mesure ne se fera qu'au 1er Novembre 2016.

Revalorisation également de l'indemnité de travail normal de nuit, passant de 0,17€ de l'heure à 0,97€. Simple application des textes en vigueur, oubliés par Nantes Métropole.

La CGT est satisfaite de cette évolution, puisqu'elle a soutenu les agents dans leurs revendications. Elle a demandé l'application rétroactive de la mesure, malheureusement Mme LEFRANC s'y est formellement opposée. Bien entendu, on a compris que retarder au maximum cette application c'est gagner de l'argent.

Vote Pour : CGT, FO Contre : CFDT, UNSA

2E2 – Création d'un régime indemnitaire de grade « Directeur principal de police municipal »

Pas de vote, dossier soumis pour information

2.F - Application du dispositif « transfert primes / points » pour les agents non titulaires

Vote Contre : FO, UNSA Abstention : CGT, CFDT

3 – DIRECTION GENERALE RESSOURCES

3.A - Département Finances Marchés Performance : mutualisation de la direction des finances : organisation cible (phase intermédiaire)

Il nous fut présenté, à titre d'information (et, en conséquence, sans vote), l'épure sommaire de l'organisation de la future Direction mutualisée des Finances. Aussi n'est-il très certainement pas utile de s'attarder trop avant sur ce qui ne fut qu'une grossière esquisse non-aboutie et dont une version finalisé devrait nous être soumis à l'occasion du prochain CT.

1- Par ailleurs, le dossier qui nous fut exposé reprenait, sans en changer un mot, la même rhétorique spéieuse, les mêmes arguments éculés que ceux l'on nous sert *ad nauseam* à chaque projet de mutualisation ou de réorganisation. On y retrouvait ainsi pêle-mêle :

- cette constante inclination de notre bonne Administration à naturaliser le changement, présenté comme inéluctable, incontournable en raison d'un contexte dont on oublie de préciser qu'il n'est pas un donné naturel mais bien le fruit de décisions antérieures conscientes.
- ces coutumières envolées lyriques, presque émouvante si elles n'étaient par la suite systématiquement démentis par les faits, sur les objectifs poursuivis (renforcement de l'expertise, partage des compétences et de la technicité de chacun, amélioration du service rendu, et blablabla...),
- cette increvable logorrhée managériale sur des agents appelés à devenir « *force de proposition* » et sur des méthodes nécessairement participatives (ils ne laisseront donc jamais de nous prendre pour des cons...)
- cette inévitable promesse, déclamée la main sur le cœur et des sanglots dans la voix, de respecter scrupuleusement le trop rarement appliqué « *Référentiel de conduite de projets de changements socio-organisationnels* »

On ne connaît que trop bien cette petite musique laborieuse dont nous avons exigé de nos hérauts du changement permanent qu'il nous épargne à l'avenir, tant elle est creuse et vide sens. Cela aurait au moins le mérite, par économie de papier, de s'inscrire dans une démarche écoresponsable et de nous faire gagner un temps précieux dans la lecture de dossiers CT souvent indigestes.

Notre requête suscita, dans une étonnante union sacrée entre une haute administration politisée et un personnel politique gestionnarisé, la colère froide de Mmes MERAND (DGA Ressources) et LEFRANC (élue au personnel) qui, toutes deux, nous gratifièrent de leur plus haut mépris.

Combien « *ces gens-là* » ne supportent pas être confrontés, arguments à l'appui, à la vacuité de leurs propos ! Qu'ils ne tolèrent pas que d'odieux cégétistes ironisent sur l'indigence de leurs arguments (Mme LEFRANC nous demandant, sur un ton peu amène, de cesser d' « *amuser la galerie* »...)

2 - Puisqu'il était inutile de s'attarder sur le contenu d'un dossier qui en manquait cruellement ...de contenu, nous avons essentiellement centré notre intervention sur une question connexe : celle que posera, à coup sûr, le regroupement sur un même lieu de la future Direction mutualisée des Finances. Car, que l'ensemble des agents de cette Direction puisse occuper un même immeuble, en l'espèce celui de Valmy, il n'y a rien de saugrenue, et c'est même hautement souhaitable. Mais, pour ce faire, il importe mécaniquement qu'une autre Direction lui cède sa place et aille s'installer ailleurs. Et c'est là que le bât blesse.

Ainsi, et bien :

- que cette mutualisation soit évoquée depuis plusieurs mois déjà,
- que ses incidences immobilières ne pouvaient être ignorées,
- que la Direction de l'Immobilier, en charge des projets de déménagement, relève de la même Direction générale adjointe que la Direction des Finances,
- que nous sommes à 3 mois de l'installation de la Direction mutualisée (janvier 2017),

Et bien malgré tout cela, aucune décision officielle n'avait été prise, à la date du CT, quant à l'identité de la Direction qui sera contrainte de faire ses cartons.

Et l'on nous demande, à nous, agent de base, de faire preuve d'anticipation, d'être proactifs ?

Avec un soupçon de condescendance, notre glorieuse Administration aurait pu nous rétorquer qu'un changement de locaux, c'est finalement peu de choses et que les fonctionnaires sont quand même de foutues moules accrochées à leur rocher, maladivement rétif à tout changement, même le plus mineur. Aussi, afin de démontrer que les conséquences d'un transfert n'ont rien de négligeables, nous avons pris un exemple : celui de la Direction de la Commande Publique (DCP), Direction que d'insistantes rumeurs désignent comme l'heureuse élue, celle qui devra en conséquence migrer dans les toutes prochaines semaines.

Nous avons relevé que les conséquences sur cette Direction d'un déménagement seraient de trois ordres :

- conséquences d'ordre pratique, d'abord, relativement à l'exercice par les agents de leurs activités professionnelles au quotidien : alors que la DCP entretient d'étroits liens fonctionnels avec chacune des directions situées aux Champs de Mars, s'en éloigner ce sera mécaniquement multiplier les allers-retours chronophages (efficience avez-vous dit ?). Cela ne facilitera pas, à coup sûr, la transversalité à laquelle nous exhortent constamment nos hiérarques.
- conséquences, ensuite, d'ordre personnel quant à la situation des agents : tel agent a ainsi placé son enfant dans une garderie située à quelques pas du Champs de Mars, quitter ce site l'obligera en conséquence à quelques adaptations ; tel agent est dépendant des horaires de trains et a donc organisé sa vie familiale en fonction de cette contrainte, éloigner son lieu de travail de la Gare le contraindra à bouleverser cette organisation.

Où l'on découvre que ce sont toujours les agents qui doivent assumer les conséquences de décisions prises par d'autres, et en l'occurrence par une hiérarchie pour qui, la concernant, rien ne change.

- conséquences d'ordre symbolique enfin : pour une Direction encore fortement empreinte du souvenir d'une mutualisation particulièrement douloureuse, qui s'évertue à recouvrir une certaine stabilité et à consolider son nouveau rôle, un déménagement sonnerait pour ses agents comme une nouvelle désorganisation et comme une mise à l'écart relativement humiliante..

Au terme de cet exposé, nous avons souligné combien nous aurions pu dresser un même inventaire, les mêmes causes produisant les mêmes effets, pour une toute autre Direction potentiellement déménageable.

Nous avons toutefois rappelé que si les agents de la DCP, un brin fatalistes, étaient prêts à admettre la perspective d'un déménagement (comment du reste pourraient-ils ne pas s'y soumettre ?), ils exigeaient qu'une décision soit rapidement prise et que, conséquemment, soit mis un terme à cette phase d'incertitude dans laquelle ils étaient une nouvelle fois plongés.

A tout cela, Mme MERAND répondit que les rumeurs sur la DCP étaient infondées mais que oui, déménagement il y aurait (en voilà un scoop....), qu'il ne pouvait en aller autrement (zut alors...) en raison de la mutualisation de la Direction des Finances (euh, qui a décidé de cette mutualisation ?????) et de l'absence de locaux disponibles au Champ de Mars.

Sur ce dernier point, n'est-il pas scandaleux que Nantes Métropole ne soit pas foutu de disposer de suffisamment d'espace pour ses propres agents alors que, dans le même temps, elle dépense des millions d'euros pour offrir de nouveaux bureaux à TéléNantes, de nouveaux locaux à une filiale d'Audencia (SciencesCom), un nouveau terrain de jeux pour les opérateurs du MIN, des m2 en pagaille pour les ineffables start-up,... ? Les priorités de nos élus semblent relativement explicites....

Dernière Minute : Il semble que notre intervention ait eu le moins le mérite de précipiter quelque peu l'arbitrage de notre admirable DG. En effet, au moment même où nous rédigeons ces lignes, les agents de la DCP viennent d'apprendre qu'ils devaient s'apprêter à déménager... Et l'on nous disait encore il y a peu que les inquiétudes des agents étaient dénuées de fondement et que leurs déménagement imminent n'était que bruits de couloirs. **De l'art de vraiment se foutre de notre gueule !**

Pas de vote, dossier soumis pour information

3.B - Département Ressources Numériques

3B1 - Evolution de l'organisation pour la gestion des applications du système d'information géographique

Encore une suppression de poste à la Direction de la Géomatique ! Un poste de B opérationnel de supprimé et transformé en poste fonctionnel de catégorie A dans une autre Direction. Tout cela malgré la montée en charge des projets géomatiques et toujours plus de charge de travail pour les agents.

Vote Pour : CFDT, UNSA Contre : CGT, FO

3B2- Service commun d'appui aux communes pour l'usage de Géonantes

Une mission Géonantes en service commun qui est bien menée et à présent ce sont les 24 communes qui intègrent ce dispositif.

Vote Pour : CGT, CFDT, FO, UNSA

3.C - Département Ressources Humaines : ajustements organisationnels du secrétariat du département et du service Financier, Contrôle et Performance Rh

Le dossier était subdivisé en deux sous-dossiers.

Le second d'entre eux n'appela de notre part aucune observation particulière en ce qu'il portait sur un anodin transfert d'un agent consentant de l'un des services de la DRH dans un autre service de cette dernière.

Le premier sous-dossier était à l'inverse d'une toute autre portée. Il s'agissait en effet de mettre un terme au double rattachement de l'une des assistantes de la direction de la DRH qui, depuis le CT de décembre 2015 (!), devait partager son temps entre M. Corroyer (DRH) et la Directrice du Département Service Foncier, Immobilier et Logistique (DSFIL)

Ce revirement de l'administration prêterait à sourire s'il n'était littéralement édifiant et, plus encore, dramatiquement affligeant et consternant. Et ce à plus d'un titre.

1 - Consternant en premier lieu par ce qu'il dit, *a posteriori*, du mépris dans lequel sont tenus les représentants du personnel et les avis/alertent qu'ils peuvent émettre.

Nul n'est besoin en effet de torturer trop avant sa mémoire pour se souvenir des termes dans lesquelles la CGT s'opposait, lors du Comité technique de décembre 2015, à cette scission de poste à laquelle notre lumineuse Administration entend désormais mettre un terme. Nous dénoncions ainsi un bricolage absurde, à la viabilité plus qu'incertaine, et annoncions en conséquence l'imminence de son échec (nul n'était besoin à dire vrai d'être grand clerc ou devin pour prophétiser en ce sens). Nous soulignions en outre combien ce double rattachement (RH et DSFIL) pouvait être source de risques psychosociaux pour l'agent concerné.

A cela, et en guise de réponse, notre exquise Administration entonnait en chœur la douce mélodie du « *Tout va très bien Madame la Marquise* » et, dénonçant notre indéfectible propension à la dramatisation, nous assurait que toutes les dispositions avaient été prises afin que tout se passe au mieux. M. Corroyer ajoutant même qu'un accueil matinal cordial et enjoué de l'agent suffirait à conjurer tout risque de mal-être au travail.

Et puis ? Et puis patatras ! Quelques mois seulement après ces proclamations qui se voulaient rassurantes, le bel édifice

dont on nous vantait les mérites s'écroula. Comme nous l'annoncions, l'agent concerné fut rapidement placé dans l'incapacité, logique, de faire face à la charge de travail trop importante que son double rattachement induisait. Et, dès le mois de juin, il fut précipitamment mis un terme au dispositif, l'agent revenant à temps plein à la DRH.

Pour un coup de maître, ce que M. Corroyer qualifie d'expérimentation (faite, faut-il le lui rappeler, sur ... un agent) fut un sacré coup de maître !

2 – Affligeant le dossier l'est également, par ce qu'il révèle du mouvement de réification des agents qu'induisent l'impératif de changement permanent, l'injonction à la chasse aux effectifs portée par le nouveau management public et appliquées avec zèle par nos Directions respectives. Considérés comme des « choses » des « particules élémentaires » interchangeables, dont l'activité serait tout entière sécable et objectivable, c'est-à-dire traductible en chiffre et pourcentages, les agents, telles de vulgaires pièces de Lego, sont ainsi déplacés, déménagés, leurs postes scindés, réaménagés, au grès des réorganisations et des mutualisations.

3 – Consternant le dossier l'est enfin par le silence pudique qu'il garde sur le sort de la DSFIL et, plus spécifiquement, de l'une des Directions qui la composent, à savoir la Direction de l'action foncière. Car c'était bien de cette Direction dont il était question lors du CT de décembre 2015, c'était bien à la réorganisation de son secrétariat (à son détriment, et au profit de cette extraordinaire invention qu'est le « Département », cette nouvelle strate hiérarchique à l'inutilité flagrante) que la scission de poste s'attaquait.

Or, la Direction de l'Action foncière est dans un état plus qu'alarmant :

- un poste d'assistante lui a été « siphonné » par le Département SFIL, ce qui reporte la charge de travail sur les agents ;
- nul ne sait à quoi peut bien servir ce dit Département, hormis à générer de la désorganisation et de la lourdeur
- les agents savent que qu'une énième réorganisation de leur Direction est en marche, mais ne savent pas quand ni comment elle se déploiera.

Aussi, la CGT a demandé à rencontrer sur ce point l'élue au personnel et l'Administration, en espérant que ceux-ci soient, cette fois ci, moins murés dans leur certitude (on peut rêver...).

Sur l'ensemble du dossier, la CGT s'est abstenue.

Vote Pour : CFDT, UNSA Abstention : CGT, FO

4 – DIRECTION GENERALE DELEGUEE A LA COHERENCE TERRITORIALE

4.A - Département Déplacements - Direction des services de déplacements- Délégations de Service Public

4A1 - Délégation de service public (concession de services) pour la gestion des ports de l'Erdre à Nantes et de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé

4A2 - Délégation de service public (concession de services) pour l'exploitation des parcs de stationnement du coeur de ville de Nantes

4A3 - Délégation de service public pour l'exploitation (concession de services) des parcs de stationnement de la lisière de ville de Nantes [Festiparcs]

Il s'agissait, à travers ces dossiers, de se prononcer sur le mode de gestion qui devait être retenu pour les ports de la Métropole et les parcs de stationnement. Notre Administration (soutenue en cela, et comme un seul homme, par les élus de la Métropole) proposa, non pas une gestion en régie directe (vous l'auriez deviné) mais le recours à trois Délégations de service public (DSP). Avec, toutefois, une petite singularité : la société d'économie mixte NGE devrait en effet se voir attribuer directement, c'est-à-dire **sans mise en concurrence préalable**, deux de ces DSP (ports et parcs de stationnement en centre-ville).

1 - La CGT rappela en premier lieu qu'un véritable service public ne pouvait se concevoir qu'à travers une gestion en régie, c'est-à-dire une gestion directe par les agents de la collectivité, et non par un transfert au secteur privé.

2 - La CGT se félicita toutefois que NGE puisse s'affranchir quelque peu du carcan concurrentiel dans lequel elle était jusqu'alors enfermée et ne soit plus, en conséquence, contrainte de disputer à des opérateurs privés l'obtention de DSP, à coup d'abaissement du coût du travail et de hausse de la productivité.

La CGT s'étonna en outre que cette contractualisation directe avec NGE ne soit pas élargie aux parcs de stationnements périphériques (objet de la troisième DSP). Était-ce pour assurer quelques bénéfices aux pauvres petites PME familiales que sont Effia (141 millions de chiffre d'affaire en 2015) et Indigo (société, anciennement Vinci Park, propriété des

philanthropes du Crédit Patates Agricole et du fond d'investissement ARDIAN) ?

A cette question, nulle réponse de notre bonne Administration et des élus.

3 - La CGT releva enfin que si l'on peut s'autoriser à contracter avec NGE, hors de toute mise en concurrence, c'est qu'une relation juridique de **quasi-régie** s'est tissée entre NGE et NM, c'est-à-dire que les deux conditions cumulatives posées par les textes sont formellement remplies :

- ✓ le contrôle exercé par NM sur NGE est ainsi, en premier lieu, comparable à celui que NM exerce sur ses propres services (un lien de dépendance institutionnel très fort unissant ainsi les deux entités)
- ✓ NGE réalise, ensuite, plus de 80% de son activité au profit de NM

De cela, on peut aisément en déduire que NGE ne dispose en réalité **d'aucune autonomie** dans son fonctionnement et dans son activité, qu'elle est complètement sous la coupe de NM dont elle n'est qu'une excroissance...

Aussi, la CGT demanda pourquoi NM, dont l'expertise en matière de mutualisation/fusion/réorganisation n'est plus à prouver, n'absorbait-elle pas **littéralement NGE, en faisant de ses agents des fonctionnaires de notre collectivité**. Était-ce parce que ces agents sont des salariés de droit privé et que, tout de même, c'est quand même plus simple à gérer que des fonctionnaires qui gueulent pour un oui ou pour un non... ?

Rhooo, mais qu'allez-vous penser, enfin ! Vous voyez décidément le mal partout !

Sur ce dossier, la CGT a bien évidemment voté contre.

Pour ces 3 dossiers : Vote Pour : CFDT Contre : CGT, UNSA Abstention : FO

4B – Département Déplacements : Renforcement de la Mission Stratégie et études de déplacements

Un unique poste est proposé en renfort de la si petite équipe en charge de la révision du Plan de Déplacement Urbain (3A et 1C). Calendrier de la mission, fin 2018. Echéance du contrat, fin 2017.

La réponse organisationnelle n'est pas à la hauteur. La directrice du département renvoie à un prochain CT sur la réorganisation de la mission et du département. Donc, il y a bien un problème de moyens que l'administration tente pour l'instant de solutionner par un rafistolage. Pendant ce temps là, la mission ne peut être effectuée correctement.

Vote Pour : CFDT, UNSA Contre : CGT Abstention : FO

4.C - Département du Développement Urbain : évolution d'organisation du département

La CGT rappelle toutes les revendications qu'elles avaient déjà avancé (besoin de renfort technique pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, nécessité d'une organisation hiérarchique plus cohérente et besoin d'un support technique sur le champ opérationnel). Le directeur de la DGDCT en convient ironiquement. Trop tard ? Peut être, sans doute.

C'est l'attitude du DRH qui est mise en avant. Se battre pendant des mois sans réponse pour obtenir des postes pendant que les agents tentent d'assurer les missions en tension. C'est gagner combien ? Le PLUm, c'est évidemment de l'argent, mais pour permettre le développement de l'agglomération (emploi, construction...). Le DRH est furieux, c'est bon signe. On s'est pas trompé.

Aucun des 3 postes n'est créé, ils correspondent à 3 transformations de postes vacants... Jusqu'à la fin du renfort ? On se retrouvera devant le tableau des effectifs. Mais il sera trop tard.

Un poste vacant non remplacé les collègues, c'est une occasion de vous faire travailler un peu plus pour un peu moins. Un test. Vous ne dites rien pendant 6 mois ? Comment argumenter contre sa suppression ? Soyons vigilants.

Moins de missions, moins de fonctionnaire c'est en conséquence moins de service public !

Vote Pour : UNSA Contre : Abstention : CGT, CFDT, FO

4.D - Transfert de la compétence voirie départementale (phase intermédiaire)

Vote Pour : CFDT, FO Abstention : CGT, UNSA

5 - DIRECTION GENERALE

5.A - Direction de la Communication Externe : évolution organisationnelle

5A1 – De la Direction de la Communication externe à la Direction Générale de l'information et de la relation au citoyen

Le premier point abordé fut celui du changement de dénomination de la Direction de la Communication Externe qui se mue ainsi en (roulements de tambours) « *Direction de l'Information et de la Relation aux citoyens* » (!). Il ne s'agit là bien

évidemment que d'un simple artifice sémantique qui ne changera en rien les missions dévolues à cette Direction de la ... Propagande.

1 - Son nouveau Directeur est un adepte incondicional du numérique dont il attend mille miracles. A ce titre, il cite à longueur d'intervention le philosophe Bernard Stiegler et ses travaux sur la révolution digitale.

Or, si comme ce philosophe, notre nouveau Directeur entend :

- dénoncer l'hégémonie du « *capitalisme pulsionnel* »,
- mettre à bas un « *marketing abrutissant* » qui tire son origine des travaux d'Edward Bernays sur les « *publics relations* » ou comment manipuler l'opinion publique
- s'opposer à l'économie des data et admettre que « *L'internet détruit plus d'emplois qu'il n'en crée* »

il sera très certainement le bienvenu dans notre syndicat mais devra peut-être penser à abandonner son nouveau poste...

2 – Par ailleurs, les idées qu'il expose dans le dossier font directement écho à l'enthousiasme évangélique, au fétichisme technologique de ceux qui louent le déferlement numérique en promettant bonheur, abondance, sauvegarde des bébés phoques et revivification de la démocratie. Sur ce dernier point, nos fêlés de la souris prétendent ainsi apporter une réponse technique – l'internet – à la crise du politique. Pour eux, et pour notre nouveau Directeur, le numérique permet de casser les structures verticales, de substituer de l'horizontalité à de la verticalité dans les relations politiques. Bref, grâce au numérique, le citoyen aurait pris le pouvoir !

Vous voyez bien qu'on est bien con à la CGT de continuer à manifester.....

a) Tout cela relève bien évidemment du fantasme.

L'idée que les technologies de communication puissent être un instrument de progrès politique et d'avènement d'un citoyen n'est en effet pas nouveau. Au 19ème siècle, les saint-simoniens voyaient dans le télégraphe un moyen de l'association universelle, réalisant la communion entre l'Orient et l'Occident. En 1924, un chroniqueur américain se demandait si la radio « *n'allait pas permettre au peuple d'être lui-même le gouvernement* ». La télévision suscita par la suite des espoirs semblables, avec l'expérience des télé-démocraties dans les années 1970-80.

Toutes ces prophéties furent très largement démenties par les faits et il n'en va pas différemment pour le numérique.

Ainsi, les lieux où se prennent les décisions structurantes n'ont sans doute jamais été aussi inaccessibles aux citoyens du monde entier. Qu'il s'agisse des gouvernants des États les plus riches, des experts des institutions internationales, des dirigeants des multinationales les plus influentes ou encore des « marchés », sans oublier les « agences de notation », les membres de ces élites politiques, économiques et techniques agissent de façon largement indépendante de tout contrôle démocratique, alors que leurs décisions concernent durablement un nombre croissant d'individus. Et le numérique ne vient en aucun cas corriger cette dépossession des citoyens, bien au contraire.

b) Cette hystérie autour de numérique comme moyen de la prise du pouvoir par le peuple s'avère en outre relativement dangereuse.

En centrant sa réflexion sur un « individu-atome », esseulé et solitaire, cette approche développe ainsi une approche utilitariste de la chose politique, développe l'idée d'un citoyen-consommateur et précipite la dissolution des corps intermédiaires (dont les syndicats).

5A2-Organisation du Grand Débat Transition Énergétique

La transition entre le premier dossier et le second était à dire vrai des plus croustillantes. Passer ainsi d'une apologie du numérique dont nul n'ignore les méfaits en matière environnementale (surconsommation énergétique, épuisement des ressources minières, incapacité à gérer les déchets, utilisation de produits toxiques, désastre social dans les pays fabricants,...) au Grand Débat sur la transition énergétique, c'est-à-dire à la protection de l'environnement, est pour le moins cocasse...

Pour ce second dossier, il était proposé le recrutement, pour quelques mois seulement et donc pour le temps du Grand Débat (précarité quand tu nous tiens...), d'un chargé de communication et d'un « *community manager* » (sic). **Le Grand Débat ne serait-il qu'affaire de communication ? Rhooo, non, encore ce mauvais esprit...**

Sur l'ensemble du dossier la CGT a voté contre.

Vote Pour : CFDT Contre : CGT, UNSA Abstention : FO